

Communication sur les progrès réalisés *(2010/2011)*

**Réduction de l'empreinte environnementale
du parc automobile (VL & VUL/PL)**

Avril 2011



- Le Groupe Bolloré s'est engagé **dès 2003** à respecter **les 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies**, et à communiquer sur ses progrès réalisés sur ces dix thématiques.
- Il renouvelle cet engagement pour l'année 2010-2011. **Je vous propose de valoriser comme bonne pratique la démarche initiée par la filiale SDV France pour réduire l'empreinte environnementale de son parc automobile (VL et VUL/PL).**
- Cela se traduit par :
 - Une réduction de l'impact sur les infrastructures routières,
 - Une diminution conséquente des émissions de gaz à effet de serre,
 - Une baisse du taux d'accidentologie.

Le texte qui vous est transmis ainsi que notre engagement au Pacte Mondial seront présents sur notre site internet.

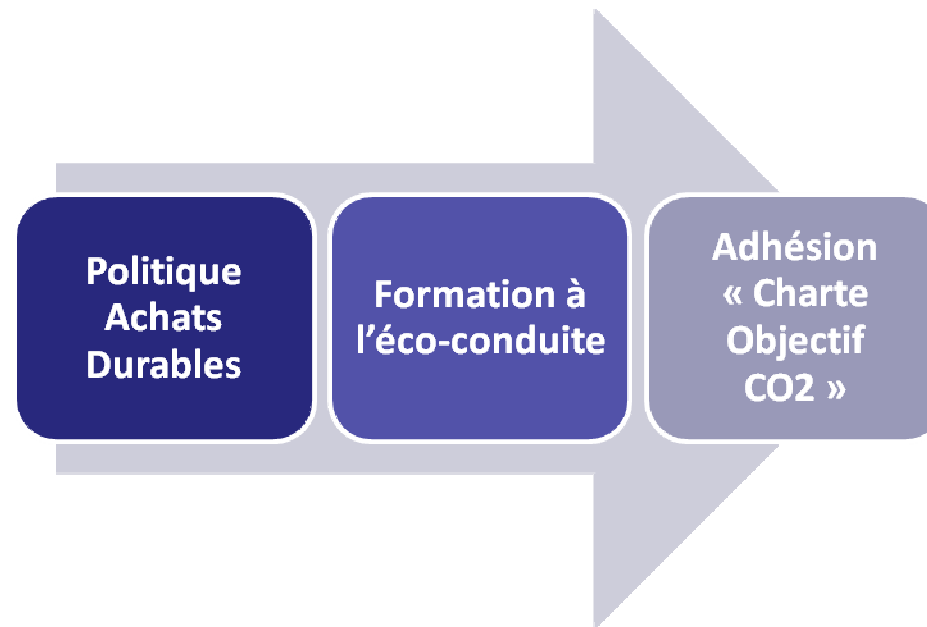
Marie-Annick Darmaillac



Historique de la démarche

Des impacts environnementaux importants

- Conscient que son **parc de véhicules** (véhicules de fonction, de service, utilitaires légers, poids lourds) est l'un des postes les plus contributeurs aux émissions de CO2 (et de consommation d'énergies fossiles), SDV France a déployé dès 2010, un plan d'actions en 3 parties :



1. Politique Achats Durables

- La politique d'achat constitue de plus en plus un levier important pour faire évoluer les pratiques de l'entreprise et de ses fournisseurs, dans un sens plus respectueux de l'environnement.



- Ainsi, en 2010, une action a été initiée par la Direction des Achats visant à faire **évoluer le parc de véhicules de fonction** en intégrant le critère de nombre de grammes de CO2 par kilomètre dans le processus de sélection des véhicules (sélection de véhicules émettant moins de 130 grammes de CO2 / km).

- **62% des véhicules de fonction** émettent ainsi à ce jour – de 130 grammes de CO2/km.

- Le parc de véhicules de fonction sera ainsi conforme avec **l'objectif de 130 g/km** fixé par l'Union européenne pour 2015.



2. Formation à l'éco-conduite

- L'éco-conduite est un comportement de conduite permettant de réduire sa consommation de carburant, de limiter les émissions de gaz à effet de serre (G.E.S.) responsables du réchauffement climatique, et de réduire le risque d'accident.
- **Plus de 200 personnes** disposent d'un véhicule de fonction (ou de service) au sein de SDV France. Leurs émissions annuelles sont estimées à **1036 Tonnes equ.CO2**.
- Entre 2010 et 2011, **l'ensemble des collaborateurs** disposant d'un véhicule de fonction a suivi ou suivra une formation **d'une journée** à l'éco-conduite.
- Les gains annuels sont de l'ordre de 8 à 10%, soit un **potentiel d'économies de CO2 de l'ordre de 10 tonnes equ. CO2 par an**.



3. Charte « Objectif CO2 »

- SDV France s'est engagé dans la « **charte Objectif CO2** » lancée par l'ADEME en 2007. En adhérant à cette charte, l'entreprise s'engage pour réduire davantage l'impact du transport routier de marchandises sur les émissions globales de CO2.
- Dans le cadre de cette charte, SDV France s'engage sur **3 ans** dans un plan d'actions concrètes et personnalisées en vue de diminuer les consommations de carburant (et par voie de conséquences leurs émissions de G.E.S).
- L'engagement dans cette charte implique un certain nombre de pré-requis :



- ✓ Réaliser un **diagnostic CO2**,
- ✓ Définir au moins **un indicateur de performance** environnementale propre à l'entreprise (de type g CO2/t.km) avec un objectif de réduction à 3 ans.
- ✓ Définir un **plan d'actions** sur une période de 3 ans élaboré autour des quatre axes suivants : le véhicule, le carburant, le conducteur, l'organisation des flux de transport.
- ✓ Choisir au moins **une action par axe**.



3. Charte « Objectif CO2 »

- L'étude menée en 2010 sur le parc SDV France (41 véhicules) a permis d'estimer les émissions de CO2 générées à **4 135 Tonnes de CO2** (pour 4 360 017 km parcourus).
- **10 actions** ont été retenues pour réduire ces émissions de CO2:

Axe	N°	Intitulé
Véhicule	FA Véh. 3	Utilisation de lubrifiants synthétiques
	FA Véh. 6	Utilisation de pneumatiques permettant de réduire la consommation
Carburant	FA Carb. 1	Amélioration de la gestion et du suivi des consommations de carburant
	Autre action	Amélioration du suivi des consommations de l'affrètement
	Autre action	ECO-BOX
Conducteur	FA Cond. 2	Formation des conducteurs à l'éco-conduite
	Autre action	Rédaction et diffusion d'un guide de bonnes pratiques (yc stop moteur)
Organisation	FA Orga. 1	Recours aux modes non routiers
	-	Actions de sensibilisation vis-à-vis des sous-traitants
	-	Affichage des émissions de CO2 transport en direction des clients

- La modélisation des gains potentiels générés par le déploiement de ces actions met en avant une **réduction de près de 478 Tonnes de CO2** dès 2011, soit un gain de l'ordre de **12% d'émissions de CO2 en moins**.



Principes du Global Compact

Principe 8

Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables

Principes 1 et 6

(Article 23 de la Déclaration des Droits de l'Homme)



Les prochaines étapes

- Dupliquer cette pratique au sein d'autres entités de Bolloré Logistics.
- Développer l'offre multimodale à destination des clients, afin de les assister dans la réduction de l'empreinte carbone de leur supply chain.